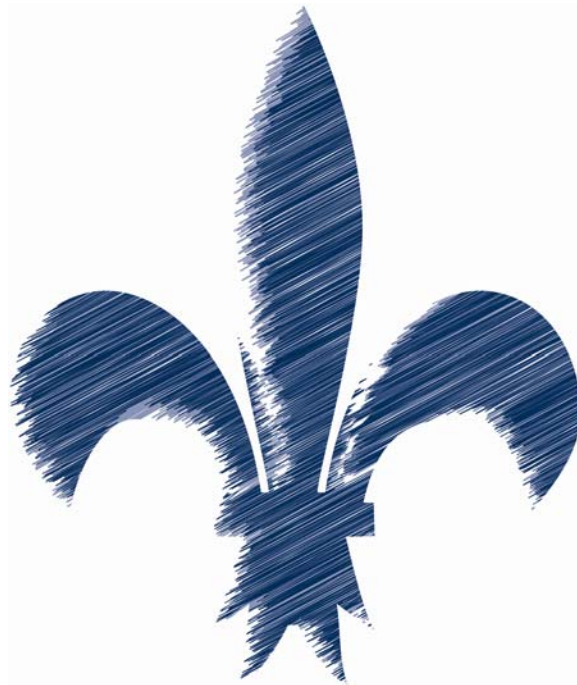


TRANSCRIPTION DE L'AUDIENCE DE

**Réseau Biblio du Québec**

COMMISSION PARLEMENTAIRE  
SUR LE PRIX UNIQUE DU LIVRE  
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



**DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LA FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS**

**À partir de la version préliminaire du Journal des débats\*  
de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec**

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques » tenues par de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.

\* « Cette version du Journal des débats est une version préliminaire : elle peut donc contenir des erreurs. La version finale du Journal est publiée dans un délai de 2 à 4 mois suivant la date de la séance de la commission. »

## **Le mardi 20 août 2013 - Vol. 43 N° 45**

10 h 15 Réseau BIBLIO du Québec (014M)

### **Journal des débats**

#### **9 h 30 (version non révisée)**

*(Neuf heures trente et une minutes)*

### **Réseau Biblio du Québec**

La Présidente (Mme Vien) : J'invite maintenant le Réseau Biblio du Québec à prendre place pour... du temps de la petite suspension.

(Suspension de la séance à 10 h 10)

(Reprise à 10 h 12)

La Présidente (Mme Vien) : Alors, nous reprenons nos travaux. Nous avons le plaisir d'accueillir, ce matin, M. Alain Guimond et Mme Joelle Thivierge, respectivement président et directrice générale du Réseau Biblio... évidemment, du Réseau Biblio du Québec. Bienvenue à vous deux. Bienvenue à l'Assemblée nationale.

### ***Exposé***

Alors, comme toujours, vous avez 10 minutes pour nous présenter l'essentiel de vos réflexions. Après quoi, s'ensuivent des échanges avec les élus. Ça vous convient?

M. Guimond (Alain) : Très bien.

La Présidente (Mme Vien) : On vous écoute.

M. Guimond (Alain) : Merci, Mme la Présidente. Bonjour, M. le ministre, messieurs dames les députés. Le Réseau Biblio du Québec, c'est le regroupement des 11 centres régionaux de service aux bibliothèques publiques du Québec, ce qu'on appelle les CRSBP.

Les CRSBP, c'est un peu l'instrument du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour aider les municipalités de moins de 5 000 habitants à offrir un service de bibliothèque de qualité à ses citoyens. Les membres des CRSBP du Québec, qu'on appelle Réseau BIBLIO, là, ça compte 763 municipalités pour un total de 787 bibliothèques, puis ça

représente une desserte d'environ 1,7 million de personnes, qui sont, pour la plupart, en milieu rural. On fait quand même 4 millions de prêts aux gens qu'on dessert.

Je m'en voudrais de ne pas souligner que la très grande majorité des services de bibliothèque est assurée par l'implication d'environ 7 800 bénévoles qui travaillent autour de 400 000 heures annuellement. Puis ça, c'est seulement lors des heures d'ouverture aux bibliothèques. Ça ne tient pas compte du temps passé à réparer des documents, nettoyer, faire du rangement, faire des achats aussi pour la bibliothèque, parce que les membres du Réseau Biblio du Québec sont d'assez importants acheteurs de livres sur tout le territoire québécois avec environ 3,5 millions de dollars qui sont investis annuellement pour le développement des collections.

Nos membres sont assujettis à la loi n° 51 sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. Un des effets bénéfiques de cette loi, c'est probablement les liens étroits que les bénévoles ont tissés avec les libraires de leur région, parce que les bibliothèques des régions ont besoin des services professionnels personnalisés puis des conseils précieux que les libraires donnent aux responsables puis aux bénévoles de nos bibliothèques rurales pour le développement de leurs collections. On se demande souvent... en fait, à quel saint pourraient se vouer les bénévoles des bibliothèques s'ils n'avaient pas leur libraire.

Mais c'est vrai que les choses changent, les choses progressent, puis la bibliothèque rurale, elle ne fait pas exception à ça. Elle est passée de l'armoire à livres à des petits centres culturels où il y a de l'animation, il y a des expositions, il y a de la formation, il y a du divertissement. Il y en a autant aujourd'hui pour les tout-petits que pour les grands-parents. Mais, au final, la bibliothèque demeure ce lieu privilégié où on a accès à une grande diversité d'ouvrages sur un monde...

M. Guimond (Alain) : ...il y a de la formation, il y a du divertissement. Il y en a autant aujourd'hui pour les tout petits que pour les grands-parents, mais au final, la bibliothèque demeure ce lieu privilégié où on a accès à une grande diversité d'ouvrages sur un monde de sujets. C'est là, à la bibliothèque, où on trouve des livres puis peu importe le format.

Pour y arriver, il faut conserver cette diversité qui est à la base des collections locales puis le libraire est le professionnel qui nous permet de faire les meilleurs choix puis des choix adaptés à la clientèle desservie par la bibliothèque Untel puis des abonnés d'une autre. Probablement que Les aventures de l'Homme-Panache a plus de succès à la bibliothèque de Lebel-sur-Quévillon qu'il va en avoir à Nicolet. Mais encore, il faut savoir que l'ouvrage est disponible puis il nous a été recommandé. D'ailleurs, on s'inquiète, le Réseau Biblio du Québec, de la diffusion, de la visibilité puis de la disponibilité des œuvres des auteurs régionaux et locaux.

Nos bibliothèques sont fières de contribuer au rayonnement des auteurs de la région puis les petits libraires, généralement, le sont aussi. Un petit exemple : je suis moi-même bénévole à ma bibliothèque depuis 12 ans puis il y a plusieurs années, quand je suis allé visiter ma libraire, elle me montre un tout nouveau roman qui s'appelle, on va prendre un cas particulier, qui s'appelle Les héritiers de la mine. Les héritiers de la mine, vous comprendrez, moi, je suis président, d'abord et avant tout, du Réseau Biblio de l'Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec. Donc, ça doit parler de l'Abitibi-Témiscamingue, Les héritiers de la mine. Elle dit : Oui. Elle dit : C'est une femme du coin de Rouyn qui a écrit ça puis elle dit : C'est pas mal bon. Le nom de l'auteur,

à ce moment-là, ça ne me dit rien mais j'achète sa recommandation, je ramène le livre à la bibliothèque, il y a d'autres bénévoles qui partent avec puis après un mois, il est toujours emprunté, toujours sorti, tellement que j'en achète un autre. Quelques années plus tard, le même auteur commet un autre roman, qui s'appelle Jeanne sur les routes. Je n'ai même pas regardé de quoi ça parle puis je l'ai acheté. Je savais que l'auteur, ça avait sorti, ça avait été emprunté à la bibliothèque. Puis il y a des abonnés de la bibliothèque qui n'ont même pas emprunté à la bibliothèque, ils ont acheté le deuxième livre parce qu'ils avaient lu le premier. Ils l'avaient apprécié.

Bien, le dernier roman de cet auteur-là, qui réside dans le coin de Rouyn, s'intitule Il pleuvait des oiseaux. L'auteur se nomme Jocelyne Saucier, son roman remporte plusieurs prix prestigieux à travers le monde, dont celui des cinq continents de la francophonie puis le prix France-Québec en 2012. Non seulement, elle fait rayonner l'Abitibi-Témiscamingue, mais maintenant, le Québec à travers le monde. Puis je dois vous dire qu'à un moment donné, quand j'ai vu la couverture de Il pleuvait des oiseaux dans la vitrine d'une grande chaîne avec un bel autocollant «Coup de cœur» dessus, bien, c'est venu faire vibrer ma petite fibre de fierté puis je me suis dit : Il y a peut-être un petit peu de nous autres, là-dedans. Il y a peut-être un petit peu de la bibliothèque locale, il y a peut-être un petit peu du libraire régional qui a fait connaître cet auteur-là puis qui l'a diffusé. Puis aujourd'hui, on trouve les ouvrages de Jocelyne d'Abitibi, on les retrouve sur Amazon, sur Chapters.Indigo, Archambault, Renaud-Bray, tout le monde.

Enfin, il y a aussi la loi no 51, qui a joué un rôle important dans le maintien des librairies un peu partout sur le territoire du Québec puis on pense que toute la population en profite. Mais il semble que cette mesure n'est plus suffisante maintenant pour la survie des librairies indépendantes qui, elles aussi, bien, elles doivent s'adapter, elles doivent se diversifier. Mais le rôle, il est primordial pour assurer l'accès à une certaine diversité dans les bibliothèques autant que pour le consommateur. Naturellement, je parle des gens des régions particulièrement.

Donc, il y a d'autres mesures qui semblent être nécessaires, dont celle du prix réglementé. Puis à cet effet, on pense que la proposition du neuf mois avant de permettre au détaillant d'abaisser le prix, ça nous paraît raisonnable. On n'est pas des experts en la matière, dit immédiatement. Pour les Réseaux Biblio régionaux, puisqu'on est assujettis à la loi no 51, on doit déjà se procurer nos livres dans les librairies agréées et au prix déterminé par l'éditeur et la librairie. Donc, l'harmonisation du prix des livres n'aurait aucune incidence négative, en tout cas pour nos pratiques d'achats. Toutefois, la fermeture de librairies, ça, bien, ça, ça pourrait nous causer des sérieuses difficultés dans l'application de la loi. À titre d'exemple, dans la région de la Côte-Nord, il en reste trois librairies agréées puis la loi exige que les institutions fassent l'acquisition de livres dans au moins trois librairies agréées dans la région administrative où se trouve la bibliothèque. Donc, s'il devait fermer une seule de ces librairies, bien, le CRSBP de la Côte-Nord ne pourrait plus se conformer à la loi telle qu'elle est.

Chez nous, au Témiscamingue, la librairie agréée est située dans le chef-lieu, qui est Ville-Marie, le plus beau village du Québec. Mais Ville-Marie est situé à 140 kilomètres du magasin à grande surface le plus proche puis aussi de l'autre librairie agréée la plus proche. Dans le Témiscamingue, qui est un territoire de 20 000 kilomètres carrés, il y a plusieurs bibliothèques. Il y en a une vingtaine, là, qui font partie du réseau, dont la plus loin est à 85 kilomètres de Ville-

Marie. Donc, si la librairie de Ville-Marie devait fermer, eh! bien, elle devra faire 200 kilomètres pour se rendre à Rouyn-Noranda...

M. Guimond (Alain) : ...territoire de 20 000 kilomètres carrés. Il y a plusieurs bibliothèques, il y en a une vingtaine, là, qui font partie du réseau dont la plus loin est à 85 kilomètres de Ville-Marie. Donc, si la librairie de Ville-Marie devait fermer, elle devra faire 200 kilomètres pour se rendre à Rouyn-Noranda. Puis ça, c'est autant pour la bibliothèque que pour le consommateur.

Pour le point de vue du consommateur, de toute façon l'influence du prix réglementé sur sa consommation culturelle, je pense que vous allez rencontrer des gens qui sont bien plus compétents ici pour vous apporter un éclairage sur ce sujet-là. Je vous apporte encore le point de vue de la bibliothèque. D'un autre côté, nous, on va toujours s'efforcer à offrir, aux Québécois des régions, un accès à une meilleure diversité culturelle possible où qu'ils soient sur le territoire. On dit parfois qu'une chaîne est aussi solide que son maillon le plus faible, puis on pense que le libraire professionnel est un élément essentiel de cette chaîne. On est d'avis qu'il est important que l'ensemble de la population ait accès à une grande variété de livres. On pense que les bibliothèques naturellement sont le lieu par excellence pour offrir cette bibliodiversité et qu'elles ont besoin des libraires et des services professionnels qui sont attachés aux libraires. Donc, nous sommes aussi d'avis que le consommateur québécois y trouve son compte. C'est donc sans réserve que le réseau biblio du Québec appuierait l'adoption d'une loi qui permettrait l'application d'un prix réglementé pour le livre neuf imprimé ou numérique au Québec. Merci.

La Présidente (Mme Vien) : Vous êtes très discipliné, M. Guimond. Alors, vous venez d'ouvrir ainsi la période d'échange avec les parlementaires. Mme Thivierge, vous vous joignez aussi au groupe sans souci. Alors, M. le ministre.

M. Kotto : Merci, Mme la Présidente. M. Guimond, Mme Thivierge, soyez les bienvenus. Je vais m'attarder un tout petit peu sur l'exemple que vous donnez sur la Côte-Nord : vous dites, dans le mémoire, la fermeture de librairies pourrait influencer l'application de la loi n° 51. À titre d'exemple, vous donnez cet exemple de la Côte-Nord, seules trois librairies sont agréées. Pour les institutions, la loi n° 51 exige l'acquisition de livres dans au moins trois librairies agréées de la région administrative où se situe la bibliothèque. Cette application deviendrait difficile, voire impossible, dans cette grande région étendue si une de ces librairies devait fermer ses portes. À votre connaissance, est-ce qu'il y a un risque qu'à court terme on ait des cas de figure illustrant ceci?

M. Guimond (Alain) : En fait, oui, M. le ministre. Même que, dans le cas de la Côte-Nord, c'est je crois que c'est déjà fait : ils sont maintenant rendus à deux. Alors, déjà, c'est sûr qu'en achetant à deux librairies agréées — je vous ai dit trois mais en fait on m'a soufflé... Ils sont trois?

Une voix : ...je m'excuse.

M. Guimond (Alain) : Pardon.

Mme Thivierge (Joelle) : Je parlais des grandes surfaces. Il y a deux grandes surfaces...

M. Guimond (Alain) : Ah! Les grandes surfaces.

Mme Thivierge (Joelle) : ...dans cette région.

M. Guimond (Alain) : Donc, il y a trois librairies agréées donc, puis deux grandes surfaces. C'est moi qui ai mal compris à ce niveau-là. Mais écoutez, je ne connais pas l'état financier ou la précarité des trois librairies agréées mais, s'ils devaient en fermer une, effectivement on pourrait se retrouver rapidement à devoir jongler, là, avec la possibilité...

M. Kotto : O.K. Alors, je reviens aux questions praticopratiqes. Vous suggérez une période d'application pour le prix réglementé de neuf mois. Qu'est-ce qui justifierait le choix, ce choix de neuf mois? Pourquoi pas six ou 12 comme en France, on disait tout à l'heure?

M. Guimond (Alain) : Oui. Puis vous avez tout à fait raison, puis on le dit d'emblée, qu'on n'est pas des experts en la matière. Mais, après consultation avec les bibliothèques publiques puis avec certains organismes, il semble que le neuf mois fasse consensus là-dedans. Je ne sais pas si tu veux rajouter quelque chose?

Mme Thivierge (Joelle) : Oui. Bien, je pourrais dire, étant directrice générale dans un réseau biblio, celui de l'Estrie, on voit les titres les plus populaires être en demande, c'est à peu près la période moyenne où ils sont le plus en demande. On a un service de prêt entre bibliothèques naturellement pour prêter les livres entre les différentes bibliothèques. Fait qu'on est en mesure vraiment de voir quels sont les titres les plus populaires, les plus demandés par les usagers. Et cette période de neuf mois va vraiment couvrir, là, la popularité des best-sellers.

M. Kotto : O.K. J'ai mal entendu c'est quoi, l'élément de référence qui... auquel... enfin, dont vous parlez pour définir le neuf mois précisément. Excusez.

Mme Thivierge (Joelle) : C'est la popularité de la demande du livre en bibliothèque.

M. Kotto : O.K. En bibliothèque, donc...

Mme Thivierge (Joelle) : En bibliothèque. Donc, la période où il est le plus populaire, qu'il est le plus demandé par les usagers. Donc, il y a des réservations en attente, etc. donc.

M. Kotto : O.K. Donc, ceci sous-entend que vous avez un suivi là-dessus. Ce sont des éléments documentés?

Mme Thivierge (Joelle) : Oui. Tout à fait, on a...

M. Kotto : Auxquels on peut avoir accès?

Mme Thivierge (Joelle) : Tout est informatisé, toutes les demandes sont informatisées, ça, on a des statistiques effectivement.

M. Kotto : O.K. D'accord. Donc, si jamais...

M. Kotto : ...que vous avez un suivi. Là-dessus, ce sont des éléments documentés auxquels on peut avoir accès.

Mme Thivierge (Joelle) : Oui. Tout à fait, tout est informatisé, toutes les demandes sont informatisées. Ça, on a des statistiques, effectivement.

M. Kotto : O.K., d'accord. Donc, si jamais la commission a besoin de ces références physiques...

Mme Thivierge (Joelle) : ...fera plaisir.

M. Kotto : O.K., parfait.

Vous soulevez l'idée qu'il est important de protéger les investissements publics qui ont été faits jusqu'à maintenant dans le domaine du livre. Est-ce que vous pourriez préciser votre pensée en nous indiquant également comment le prix réglementé du livre sur... le livre neuf, pardon, pour une période de neuf mois pourrait contribuer à protéger ces investissements-là?

Mme Thivierge (Joelle) : Il y a beaucoup d'investissements au niveau public dans le monde du livre et des bibliothèques. On le sait bien, hein, que ça part de l'association des auteurs à aller jusqu'aux bibliothèques publiques. Donc, ça fait quand même plusieurs, plusieurs, plusieurs années que le gouvernement investit dans ce milieu-là. La loi 51 en est l'exemple le plus populaire, le plus connu. Naturellement, ces investissements-là ont permis, à travers les années, de sauvegarder le livre au Québec, de sauvegarder cette chaîne du livre si importante.

Donc, comme on mentionnait, les libraires aussi font partie de la chaîne, et notre crainte, c'est que, si ces libraires-là ne sont plus présents, cela s'effrite. Cette chaîne si forte qui a permis... C'est extraordinaire, au Québec, qu'on ait autant de publications québécoises, qu'il y ait autant d'auteurs, qu'il y ait autant de bibliothèques. Sur tout le territoire, comme vous le savez, on dessert des petits milieux. Chez nous, on a une municipalité de 111 habitants qui a sa bibliothèque. Pourquoi elle est là? Parce que les réseaux Biblio existent, parce que le ministère investit dans les réseaux Biblio, etc., etc. Donc, c'est toute cette... globalement, ces investissements qu'on ne voudrait pas voir se fragiliser parce que, depuis des années, ils ont aidé à maintenir ce réseau si fort et si exemplaire dans le milieu littéraire. Je pense que le Québec, on est vraiment... on sort vraiment notre épingle du jeu au niveau de l'édition, de la création, de la diffusion. J'y crois beaucoup.

M. Kotto : Merci, Mme la Présidente. Je laisse la parole à mes collègues.

La Présidente (Mme Vien) : Bien sûr. Alors, M. le député de Bonaventure.

M. Roy : Merci, Mme la Présidente. Bonjour, M. Guimond, Mme Thivierge. J'ai une question d'ordre général. Comment se porte la lecture au Québec?

Mme Thivierge (Joelle) : Elle se porte bien. Vous savez, la lecture... Encore une fois, je peux vous dire que, statistiquement, au niveau des bibliothèques, il n'y a pas de baisse dramatique au niveau... je vous parle de mon domaine, naturellement... il n'y a pas de baisse dramatique au niveau de la lecture. Les habitudes vont changer, on l'a mentionné à quelques reprises. Oui, il y a la lecture sur imprimé. Oui, il y a la lecture numérique. Vous l'avez mentionné tantôt, il y a la lecture audio. Le livre parlé, vous savez qu'il est très populaire. Il a commencé, naturellement, pour des besoins spécifiques, pour des gens avec des problèmes au niveau de la vision, mais il est devenu très populaire. Je suis la première à utiliser le livre en voiture. C'est extraordinaire, j'écoute les livres que je n'ai pas le temps de lire.

Donc, elle se porte bien. Et elle se porte bien aussi... Les bibliothèques publiques vont énormément investir en animation. Donc, le livre, on va le servir à toutes les sauces. La lecture, on va l'utiliser à toutes les sauces. On a plein de programmes pour les tout-petits, on sait que ça commence là. On les perd un petit peu à l'adolescence, on les retrouve un peu plus tard. Donc, dans mon sens à moi — et les statistiques me le démontrent aussi dans mon réseau et dans les autres réseaux — ça va bien, ça va bien.

M. Guimond (Alain) : J'ajouterais peut-être, à ce niveau-là, que, malgré... étant donné qu'on parle de régions puis qu'on sait très bien que, souvent, en région, là, les populations sont vieillissantes, il y a une clientèle naturelle des bibliothèques qui s'effrite. Puis malgré tout, les statistiques sont quand même... se maintiennent, malgré, des fois, là, des départs, des migrations de population qui déserte des petits villages. La bibliothèque demeure... Quand le village ferme, la bibliothèque, souvent, est encore ouverte. On la ferme en dernier avec le dernier train, là.

M. Roy : Merci beaucoup.

La Présidente (Mme Vien) : M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Merci, Mme la Présidente. Alors, bonjour, madame, monsieur. Ma question va être assez simple, là. Vous parliez... J'ai accroché sur ce que vous venez de dire. Vous dites : O.K., les jeunes, là, on les a. On perd peut-être... l'adolescence, et tout ça. Mais il m'est venu à l'idée... Comment vous pourriez faire, dans la bibliothèque, pour que les jeunes adolescents puissent s'accrocher et avoir une référence, autrement dit, aller à la bibliothèque, mais par le Web, et non pas par les moyens naturels?

Alors, moi, ma question, c'est bien simple, c'est : Avec ces nouveaux moyens technologiques, est-ce que les bibliothèques publiques du Québec auraient besoin... ou quels moyens elles ont actuellement pour répondre à cette demande-là, et qu'est-ce qu'elles auraient de besoin dans le futur pour pouvoir accéder à ces besoins-là, qui sont quand même... On parle de la génération des ados, c'est la génération qu'ils viennent au monde avec la techno. Alors, je pense qu'il faut être en mesure...

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : ...ils ont actuellement pour répondre à cette demande-là? Et qu'est-ce qu'ils auraient de besoin dans le futur pour pouvoir accéder à ces besoins-là qui sont quand même... on parle de la génération... les ados, c'est la génération qui viennent au monde



avec la techno, alors je pense qu'il faut être en mesure de s'adapter à cette réalité-là. Et vous qui vivez dans ce milieu-là, j'aimerais ça connaître vos appréhensions puis, en même temps, vos outils ou les moyens qui pourraient être développés.

Mme Thivierge (Joelle) : Il y a en beaucoup. Je vais vous dire qu'une des grosses forces des bibliothèques publiques, pourquoi elles sont encore là, c'est que, justement, elles réussissent à s'adapter, elles réussissent à répondre aux différents besoins de leurs milieux. Parce que c'est sûr que ce ne sont pas toutes les bibliothèques qui vont offrir l'ensemble des services sur l'ensemble du territoire. Il peut y avoir une modulation selon les milieux, selon les moyens qu'ils s'étaient... Donc, pour répondre à l'une de vos questions, oui, on s'adapte à cette clientèle-là, il y a des endroits qui ont fait vraiment des choses extraordinaires pour s'adapter. S'il le faut, il faut... on rentre le jeu dans les bibliothèques. Eh oui! Il y a des endroits où il y a des... pas des joujouthèques, le jeu... naturellement, j'entends du jeu électronique. C'est une façon d'amener les adolescents à la bibliothèque. Il y a des compétitions, des tournois, et woups, on les entraîne tranquillement vers autre chose, d'autres produits et services de la bibliothèque. Bien sûr, directement avec les classes, on travaille directement avec les écoles, on a des programmes qui vont emmener des classes au complet d'élèves à la bibliothèque pour les adapter. On va beaucoup exploiter le Web. Comme vous le savez, le livre numérique a fait son entrée aussi au niveau des bibliothèques publiques, donc les abonnés... et ça, c'était une demande des abonnés, une demande des plus jeunes, d'emprunter du livre numérique, donc de pas nécessairement faire l'achat du fichier, mais de pouvoir l'emprunter au même titre qu'un livre papier, de le lire sur sa tablette, sur son... bon, peu importe, et ensuite le fichier devient... redevient disponible pour un autre emprunteur. C'est des prêts au même titre que le papier. Donc, oui, les bibliothèques s'adaptent à tous ces changements-là pour aller répondre à cette clientèle-là. Le livre numérique n'est pas seulement pour la clientèle adolescente, bien entendu, mais c'est une autre façon. Donc, oui, on s'adapte, il y a plein de produits et de services dans les bibliothèques pour cette clientèle.

M. Guimond (Alain) : Puis au-delà du livre numérique, quand on parle d'outils, aujourd'hui, notre bibliothèque rurale est accessible 24 heures sur 24. Je veux dire, moi, avec ça, j'emprunte... je commande et j'emprunte des livres aujourd'hui, dans ma bibliothèque, à Lorrainville, donc l'accessibilité. Puis les jeunes, qui sont beaucoup plus enclins à utiliser les outils comme ceux-là, à ce moment-là, c'est une façon aussi de leur rendre... de rendre la bibliothèque accessible aux jeunes.

Mme Thivierge (Joelle) : Oui, tout à fait, la rendre accessible. Et j'ajouterais, je mentionnais à M. le ministre un peu plus tôt qu'il y a... on a des logiciels spécialisés pour le prêt entre bibliothèques. Donc... parce qu'on sait bien que, dans une toute petite municipalité, ce n'est pas la collection de la Bibliothèque nationale qui est là. Mais bibliothèque virtuelle, l'usager veut un titre à un moment précis, on utilise le prêt entre bibliothèques, tout ça, c'est informatisé, on peut faire venir le livre de la Gaspésie pour Saint-Venant-de-Paquette, peu importe. Bien, on a encore énormément de demandes de nos jeunes. Dans les catégories de livres demandés, il y a des jeunes qui prennent la peine de faire des demandes — nous, on les appelle les demandes spéciales — des demandes spéciales pour des titres précis, il y en a encore un intérêt. Et je suis la première surprise quand je regarde nos statistiques, mais ça fait plaisir.

Le Président (M. Pelletier, Saint-Hyacinthe) : O.K., merci. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Vien) : Il reste... nous avons 12 minutes, il vous reste quatre minutes, à peu près.

M. Kotto : Merci. Vous ne vous attardez pas dans votre mémoire aux enjeux particuliers du livre numérique, mais vous demandez que le prix réglementé s'y applique de la même manière que pour le livre physique. Pourquoi?

Mme Thivierge (Joelle) : Pour la même raison, de dire... Parce que vous savez que les bibliothèques ne sont pas tenues par la loi... les bibliothèques, étant un acheteur institutionnel, ne sont pas tenues par la loi n° 51 à acheter le livre numérique dans les librairies agréées tel que c'est le cas pour le papier, mais nous le faisons. Les réseaux de bibliothèques publiques se sont entendus, nous allons respecter l'esprit de la loi, nonobstant que le livre numérique n'est pas couvert, pour la même raison : aider nos librairies. Donc, nous achetons par l'entremise de nos librairies nos livres numériques. On pourrait aller à l'extérieur, ce serait... vous le savez comme moi, hein, on clique un petit peu sur le clavier puis on pourrait acheter à l'extérieur. Non. Toujours dans un esprit d'entraide, dans un esprit de mise en commun, partage des ressources, on veut se garder un réseau de librairies fort partout, nous allons acquérir le livre numérique au même titre que le papier, donc le prix réglementé s'appliquerait aussi au numérique.

M. Kotto : Pour notre gouverne, à votre connaissance, est-ce que le livre numérique permet d'assurer la visibilité des auteurs... en fait, des écrivaines et écrivains locaux et régionaux...

M. Kotto : ...votre connaissance, est-ce que le livre numérique permet d'assurer la visibilité des auteurs, enfin des écrivaines et écrivains locaux et régionaux

Mme Thivierge (Joelle) : Encore faut-il que l'écrivain soit disponible en numérique. Nous, on veut bien acquérir ces documents-là, mais, bien sûr, c'est l'éditeur qui va déterminer si le fichier en question est disponible en numérique. Est-ce suffisant? Il faut des campagnes, il faut les faire connaître. Il faut les publiciser au même titre que le papier.

M. Kotto : O.K. Merci.

La Présidente (Mme Vien) : Merci, M. le ministre. Mme la députée de Laporte.

Mme Ménard : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bonjour. Bienvenue. Tantôt mon collègue de Bonaventure vous a posé une excellente question concernant le taux des lecteurs. Vous avez répondu... En fait, la lecture se porte bien au Québec. Est-ce que, quand vous dites ça, est-ce que vous avez constaté une augmentation?

Mme Thivierge (Joelle) : Non. On n'a pas constaté de diminution, ce qui est déjà bien. Et, bien entendu, je parlais ici d'un point de vue de statistiques de bibliothèques dans notre réseau, le Réseau Biblio du Québec, si on regardait les statistiques sur plusieurs années. Donc...

Mme Ménard : Parce qu'il y avait un article l'année dernière dans La Presse qui disait que les Canadiens ne sont pas de gros lecteurs.

Mme Thivierge (Joelle) : Peut-être les Québécois, oui.

Mme Ménard : Non, non. Attendez. Attendez que je finisse. Attendez que je finisse. Et à l'intérieur du Canada, c'est au Québec que les habitudes de lecture sont au dernier rang. Alors, c'est... On a beaucoup de travail à faire. Et, quand on parlait d'ouvrages littéraires, on disait que 48 % des lecteurs canadiens touchaient des œuvres littéraires. Puis, au Québec, 37 %.

Mme Thivierge (Joelle) : Oui. Vous avez tout à fait raison. Et ces statistiques-là sont aussi vraies si nous comparons les indicateurs de performance des bibliothèques québécoises versus les bibliothèques canadiennes. C'est vrai. On a encore du chemin à faire. Mais, présentement au Québec, si on se compare entre nous, là, il y a un maintien présentement.

Mme Ménard : Parce que vous allez me permettre de vous dire que je me pose de grandes questions quant à l'attrait des auteurs et de l'industrie dans son entièreté quand en 2012 le livre le plus vendu au Québec, c'est La mijoteuse : de la lasagne à la crème brûlée suivi du Guide de l'auto. Et bien qu'il y ait de très bonnes recettes là-dedans, là.

Mme Thivierge (Joelle) : Oui, je l'ai consulté d'ailleurs. Mais, vous savez, nous, dans les bibliothèques publiques, on ne portera de, excusez-moi l'expression, de jugement sur ce que nos gens lisent. S'il y a un besoin pour la... d'avoir deux exemplaires de La mijoteuse, on va l'acquérir. Ça demeure, pour nous, de répondre aux besoins de notre lectorat. Mais, vraiment, en contrepartie, là encore, vous savez, on répond beaucoup aux demandes spéciales de nos abonnés. Donc, quelqu'un arrive, il y a un titre en particulier que nous n'avons pas. Soit on va l'emprunter ou, si on trouve que c'est intéressant pour notre collection, on va l'acquérir. Donc, l'abonné va aussi être partie prenante du développement de sa collection. Mais encore faut-il le trouver, ce livre. Et c'est là que nos libraires vont venir nous aider. Il y a des librairies spécialisées jeunesse. C'est là, que nos libraires vont venir nous aider à trouver. Des fois, c'est un titre précis, des fois, c'est un sujet. Et si c'est La mijoteuse, on va lui prêter La mijoteuse.

M. Guimond (Alain) : Vous avez raison, Le Guide de l'auto est très, très populaire. Puis ça, c'est partout.

Mme Thivierge (Joelle) : Mais ça amène nos hommes à lire.

Mme Ménard : ...en 2011, c'était la même chose, c'était un livre de recettes numéro 1 et Le guide de l'auto. Alors... J'ai posé la même question à l'Association des bibliothèques du Québec. Quel est le profil... Parce que vous avez parlé de petites municipalités, hein? Alors, quel est le profil de la clientèle aujourd'hui, de vos bibliothèques?

M. Guimond (Alain) : Au niveau... Peut-être que Joelle pourrait répondre pour l'Estrie, mais c'est sûr que l'utilisateur... Il y a beaucoup de jeunes familles qui utilisent la bibliothèque. On parle des parents avec les jeunes enfants qui s'en viennent là. Puis ça, ça nous fait bien plaisir. Puis je pense que c'est aussi dû à nos grands efforts au niveau de l'animation puis de l'éveil à la lecture qu'on fait dans les petites bibliothèques. Ça, c'est une des choses. Puis naturellement la clientèle plus âgée, les personnes retraitées qui ont beaucoup de temps, beaucoup plus de temps

pour lire. Donc, je dirais que la majorité de la clientèle... Puis, quand on fait un peu les statistiques, c'est pas mal là-dedans. Comme M. le député disait un peu plus tôt, c'est un défi quand même d'aller chercher, bon, la clientèle adolescente. Mais, encore là, avec les outils technologiques, on pense qu'on réussit à aller les chercher tranquillement. En fait, le gros défi dans les petits milieux, c'est que les gens s'approprient la bibliothèque. Puis ça, on le fait de plus en plus. Les gens s'approprient...

M. Guimond (Alain) : ...on pense qu'on réussit à aller les chercher, l'attraction. En fait, le gros défi dans les petits milieux, c'est que les gens s'approprient la bibliothèque. Puis ça, on le fait de plus en plus. Les gens s'approprient... Les petits milieux s'approprient de plus en plus leurs bibliothèques, parce que c'est souvent la dernière place où la culture va être disponible et accessible. Donc, c'est un travail... Mais, pour le profil de la clientèle : jeunes familles et personnes âgées.

Mme Ménard : Parfait, merci beaucoup.

Mme Thivierge (Joelle) : Et, si vous permettez...

Mme Ménard : Oui?

Mme Thivierge (Joelle) : J'ajouterais le service de proximité que la bibliothèque peut offrir. Une majorité de nos petits milieux ont des liens directs avec la petite école, avec l'école du village ou l'école de la petite municipalité. Et ça aussi, ça va amener une clientèle, comme je le mentionnais un peu plus tôt, des classes complètes à l'école. Et ces enfants-là vont revenir le soir avec leurs parents, etc.

Mme Ménard : Vous avez fait mention, dans votre mémoire, à plusieurs reprises, de la loi n° 51. Et je vous ai entendue dire qu'elle était insuffisante. Est-ce que vous êtes d'avis que nous devrions rouvrir la loi n° 51 et y intégrer le volet numérique et bien sûr réglementation du prix.

M. Guimond (Alain) : En fait, ce que je disais, c'est qu'il nous semble, puis les travaux de la commission le démontrent, que la loi n° 51 à elle seule ne peut pas assurer, à ce moment-là, aux librairies indépendantes, leur survie. Puis c'est vraiment de même qu'on l'amène dans le mémoire, c'est qu'il nous semble... ça nous apparaît que ce n'est plus suffisant. Est-ce que rouvrir la loi n° 51 serait une solution? Je ne le sais pas. La loi n° 51, avec un prix réglementé du livre, bien, nous apparaît deux mesures qui pourraient en tout cas aider. Puis, par la suite des choses, il y a peut-être d'autres choses qu'il faudra faire, je ne sais pas. Mais, présentement, c'est un peu ce qu'on communiquait.

Mme Ménard : O.K. et en dernier lieu, dans votre mémoire, plus spécifiquement le dernier paragraphe, vous mentionnez que, si la venue du prix... d'un prix réglementé peut aider à la survie des librairies, bien, vous appuyeriez. Alors, vous comprendrez qu'en lisant ceci, vous ne m'avez pas vraiment convaincue, là. Je vous trouve très modéré dans votre position. Alors, pouvez-vous... sur quoi vous vous êtes basés, là, pour faire ce commentaire-là?

M. Guimond (Alain) : En fait, c'est de la simple prudence. On n'est pas des économistes, on est... on ne peut que parler de ce qui se passe chez nous. Et puis, c'est quand même beaucoup.

Quand parle de chez nous, quand on parle de 760 quelques municipalités puis 787 bibliothèques, partout au Québec, c'est très, très étendu. Mais on ne peut que vous parler de ce qui se passe dans nos milieux.

Moi, je vous dirais : On pourrait faire une affirmation au niveau des librairies dans les petits milieux. Je vous assure que ça, ça va aider. Mais, en général, je ne pourrais pas vous dire.

Mme Ménard : D'accord, merci. Merci.

La Présidente (Mme Vien) : Merci. M. le député de Jacques-Cartier.

M. Kelley : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Et, à mon tour, bienvenue. Je vais renforcer deux de vos constats. C'est... Effectivement, l'Abiti, c'est une très belle région du Québec. Comme ancien ministre des Affaires autochtones, j'ai eu à visiter les communautés Anishnabe et je pense que le lac Kipawa est un des meilleurs... un secret bien gardé au Québec. Et, deuxièmement, je représente deux communautés de moins de 5 000 personnes qui ont des bibliothèques publiques, qui font un travail extraordinaire notamment avec des bénévoles. Alors, merci beaucoup pour souligner l'apport des bénévoles. Je ne pense qu'aux bibliothèques à Baie—d'Urfé dans l'ouest de l'île de Montréal, c'est entièrement des bénévoles qui font fonctionner ça. Et c'est vraiment extraordinaire le travail qu'ils font.

Vos membres, est-ce qu'ils achètent le livre en ligne?

Mme Thivierge (Joelle) : Non, non. Excusez-moi, là, je pensais que le président...

M. Kelley : Parce que, quand je vous écoute...

Mme Thivierge (Joelle) : En fait... En fait, je vais parler pour mon réseau, le réseau Biblio de l'Estrie. Non, nous achetons nos livres chez les libraires agréés. Mais on pourrait acheter en ligne chez le libraire agréé, ce serait possible.

M. Kelley : Oui, non... Mais, quand on pose le dilemme de prendre 100 kilomètres de route pour aller acheter un livre, je trouve ça aujourd'hui... Et même, votre dilemme, d'avoir les librairies agréées dans la Côte-Nord... On a d'énormes distances entre... dans l'aire de... On peut acheter auprès d'une librairie agréée. Ce n'est pas ça que je mets en question. Mais juste aller sur l'ordi commander ça, tu n'es pas obligé physiquement à chaque reprise d'aller dans le magasin acheter un livre en 2013. Alors, je pense... une nuance importante. Alors, je comprends le dilemme, mais, par contre, vos membres peuvent facilement acheter en ligne. Et, même au niveau des conseils et les suggestions, ça, c'est disponible en ligne aussi. Ce n'est pas uniquement en parlant... Et je comprends le contact humain, je pense que c'est ma collègue de Gouin qui a parlé de ça...

M. Kelley : ...en ligne, et même au niveau des conseils et les suggestions, ça, c'est disponible en ligne aussi. Ce n'est pas uniquement en parlant, et je comprends le contact humain, je pense, ma collègue de Gouin qui a parlé de ça hier, et j'endors ses propos, mais quand même, au niveau où je dois gérer une bibliothèque, je suis à 100 km d'une librairie parce que les distances sur la Côte-Nord sont énormes et ce n'est pas plus répandu que je puisse aller et je vais acheter une dizaine de titres auprès d'une librairie agréée. Ce n'est pas ça que je mets en question. Ce n'est pas fréquent parmi vos membres?

M. Guimond (Alain) : D'abord, juste m'excuser, quand vous aviez parlé des membres, j'ai tout de suite pensé abonnés. Non, au niveau des membres, quand il y a un... on va dire, un best-seller, il va arriver qu'ils vont commander, admettons, par courriel à leur librairie agréée, ils vont commander quelques titres comme ça. Mais, généralement, puis quand on va parler de littérature jeunesse, admettons, la bénévole a besoin de voir le livre, elle a besoin d'y toucher, elle a besoin de l'ouvrir puis de voir si ça a l'air... c'est-à-dire solide? C'est-à-dire intéressant? Est-ce que... bon, des fois, il y a des livres qui sont interactifs. Est-ce que ça va répondre à ma clientèle? Puis ça, ce

n'est pas le genre de choses qu'on peut voir par Internet. Il faut vraiment toucher le livre. Aussi, il y a le traitement de ce livre-là. Il y a des livres qui sont disponibles qui ont une reliure, ce qui peut être intéressant pour la durée si on veut que le livre — surtout dans les livres documentaires — si on veut que le livre dure pendant un certain temps, sinon on va avoir des coûts supplémentaires attachés au traitement de ce livre-là, à le faire relier, etc. Donc, il y a des considérations comme ça, ou si que... la bénévoles qui est responsable des achats à la bibliothèque va considérer parce que généralement, le bénévoles... on va avoir un bénévoles qui va être responsable des achats pour jeunesse, on va en avoir un autre pour les ados, on va en avoir un autre qui va être spécialisé pour le roman, donc... puis qui, à ce moment-là, savent ce que la clientèle veulent voir. Mais, au niveau du livre comme tel, je pense que c'est important, à part le livre, le best-seller ou la saveur du jour, il est important d'aller voir, de toucher, puis... Il y a un lien, hein, c'est-à-dire ce lien avec le livre, là, il... Je pense que la majorité des gens qui aiment lire puis qui aiment... qui ont un attachement pour le livre papier aiment l'avoir entre les mains, le toucher, le sentir.

M. Kelley : Il reste du temps?

La Présidente (Mme Vien) : Oui, il reste un peu moins de trois minutes, monsieur...

M. Kelley : O.K. Mon autre question. Le mystère, pour moi, vous endossez la position que, pour les nouveautés, pour neuf mois, il y aura une limite au rabais que les magasins peut offrir. Alors, j'imagine, peu importe, le plus bas prix va demeurer à Costco et Wal-Mart qui vont aller au maximum de rabais permis selon la proposition qui est sur la table. Alors, c'est quoi qui va changer dans le comportement des consommateurs, qui va donner un appui additionnel aux librairies agréées? Parce qu'il y aura toujours le monde dans Wal-Mart, veut, veut pas. Alors, moi, je constate, moi, je ne suis pas un grand fan de Wal-Mart, mais ce n'est pas moi qui fait beaucoup d'achats chez nous de toute façon, mais je constate que le stationnement de Wal-Mart, dans mon comté, est toujours plein et, j'imagine, ça va continuer d'être toujours plein, avec ou sans une limite au rabais sur les livres, parce que j'imagine, règle générale, les personnes sans Wal-Mart peut acheter d'autres choses.

La Présidente (Mme Vien) : En quelques secondes.

M. Kelley : Et, en passant, ils vont acheter des livres. Alors, c'est quoi qui va changer pour aider les petits magasins de livres?

M. Guimond (Alain) : En fait, un 10 % puis, encore là, on parle des régions. Je ne pense pas que, pour un 10 % de rabais, les gens vont faire du kilométrage indu pour simplement acheter des livres. Par contre, s'ils sont de passage chez Wal-Mart, s'ils ont fait le 140 km parce qu'ils avaient des achats à faire chez Wal-Mart puis que le dernier Louise Tremblay-D'Essiambre, il est là puis qu'ils veulent l'avoir, ils vont l'acheter là, c'est sûr et certain. Mais on voit beaucoup, dans nos petites régions, les gens vont dire : Quand le livre va sortir, le prochain, parce que j'ai aimé, bien, tu m'en réserves une copie, puis je vais aller le chercher. C'est un service personnalisé que le libraire donne aux consommateurs.

La Présidente (Mme Vien) : Ce sera votre mot de la fin, M. Guimond. Merci beaucoup, merci infiniment également à Mme... Mme Thivierge, pardon. Pardon, excusez-moi, Mme la députée de... J'allais clore la discussion, ce n'est pas fini. Je vous prie de m'excuser, je vous prie de m'excuser. Mme la députée de Montarville, excusez-moi, pour une période de 3 min 15 s.

Mme Roy (Montarville) : Vous êtes toute pardonnée, Mme la Présidente. Bonjour M. Thivierge et... pardon, Mme Thivierge et M. Guimond. Je suis rendue à l'âge où ça me prend mes lunettes parce que je ne vois pas ce qui est écrit.

Écoutez, il y a... de un, on ne peut que saluer le travail, là, qui se fait dans les bibliothèques, là, réseau des bibliothèques, votre réseau. On en a besoin. C'est primordial, les bibliothèques, au Québec, surtout lorsqu'on n'a pas les moyens d'aller s'acheter des livres. Dieu sait que... et à une certaine époque, j'y allais, et j'allais prendre les livres de recettes, et j'allais prendre les romans en bibliothèque beaucoup plus souvent. Mais, si on veut justement travailler dans l'optique qu'il faut aider les librairies et nos librairies indépendantes...

Mme Roy (Montarville) : ...livres de recettes, et j'allais prendre des romans à la bibliothèque beaucoup plus souvent.

Mais, si on veut justement travailler dans l'optique qu'il faut aider les librairies et nos librairies indépendantes, moi, je vous soumetts une hypothèse puis j'aimerais avoir votre opinion là-dessus. Je me demande dans quelle mesure, avec la loi n° 51, actuellement, les librairies agréées doivent détenir 30 000 titres, c'est beaucoup, c'est une obligation qui est très importante, ce 30 000 titres, je me demande si on ne serait pas rendus à un moment où pourrait peut-être alléger, revoir cette obligation pour leur donner un peu d'air pour qu'ils puissent faire en sorte, là, de remplir leurs obligations puis peut-être de dégager, au bout de la ligne, un petit peu plus de profits, mais c'est une hypothèse de travail que je vous soumetts, parce qu'avec tous ces titres-là je me demande, dans les bibliothèques, s'il y a de ces titres qui sont disponibles et qui ne sortent jamais des tablettes.

M. Guimond (Alain) : C'est évident que tout ne sort pas constamment, mais il est important d'avoir une diversité, dans le sens que, quand on cherche un document qui va parler d'un sujet x, généralement on compte sur sa bibliothèque pour pouvoir se le procurer. Même quand on ne le trouve pas en librairie, des fois, on va voir à sa bibliothèque pour savoir s'il n'y a pas un ouvrage de référence sur ça. Puis l'avantage du réseau, c'est justement que, même si on trouve 3 000 titres à ta bibliothèque de quartier, en fait, tu as accès à des centaines de milliers...

Une voix : Hein, millions.

M. Guimond (Alain) : ...millions maintenant — je veux dire, je n'étais pas trop sûr — donc de titres, donc il y a des chances qu'il y ait un ouvrage de référence qui va vraiment répondre aux besoins.



Maintenant, le libraire agréé, si jamais il y a un sujet qui est... nous, on peut lui commander aussi, à ce moment-là, dire : Bon, bien, écoutez, on a une clientèle qui semble s'intéresser à un sujet en particulier, on aimerait avoir un ouvrage de référence là-dessus, qu'est-ce que tu as? Qu'est-ce que tu as ou qu'est-ce que tu peux commander? Donc, je n'ai pas eu de rétroaction me disant que les petits libraires trouvaient que la loi n° 51, l'obligation était lourde. Si c'est le cas, tu sais, à ce moment-là, ça pourrait toujours être à revoir, parce qu'encore aujourd'hui, même dans n'importe quel commerce, l'obligation d'avoir un inventaire physique important, avec les possibilités de commandes en ligne ou... bien, à ce moment-là, c'est peut-être moins important de l'avoir physiquement. Mais, encore là, c'est en allant dans votre hypothèse, là, de travail, mais moi, je n'ai pas eu comme feedback comme quoi que c'était un problème, de garder cet inventaire-là. Ça l'est peut-être.

Mme Roy (Montarville) : A contrario pour les bibliothèques, plus l'inventaire est grand, ou c'est-à-dire plus la diversité des titres est là, mieux c'est pour vous, dans la mesure où vous êtes la référence à qui on va faire appel, là.

Mme Thivierge (Joelle) : Tout à fait, puis je mentionnais tantôt que plusieurs, on reçoit régulièrement des demandes d'acquisition de titres qu'on n'a pas, par exemple, de la part de nos abonnés, et curieusement ce n'est pas toujours des nouveautés que les gens vont nous demander. Ce n'est pas nécessairement... bien sûr, il y a les livres... sortis. À partir du moment où ils en entendent parler à la télé, à certaines émissions, on peut être sûrs que, le lendemain, il y a 12 demandes, mais moi-même, des fois, je suis très surprise de voir comment les gens peuvent demander des choses qui sont même... ont été publiées il y a quelques années. Donc, oui, c'est important d'avoir un fonds documentaire.

Mme Roy (Montarville) : Merci.

La Présidente (Mme Vien) : Merci beaucoup, Mme Thivierge. Mme la députée de Montarville, j'ai laissé quelques secondes de plus pour me faire pardonner. Mme la députée de Gouin, c'est à votre tour.

Mme David : Merci, Mme la Présidente. Bonjour, merci infiniment pour ce travail que vous faites. Moi aussi, j'ai découvert tardivement Mme Saucier, mais je ne le regrette pas.

Écoutez, en fait, là, j'ai l'impression qu'il y a ici, autour de cette table, uniquement des gens qui veulent la survie, le développement de la petite librairie et qui en voient tous les mérites. Je n'ai pas l'impression que le problème est là.

On dirait que le problème, c'est : oui, mais, si on dit oui à la proposition, que vous faites et que d'autres font, de régler partiellement — parce qu'il y a encore possibilité de rabais — le prix des nouveautés vendues dans les grandes surfaces, ça pourrait... en fait, non seulement peut-être que ça n'aurait pas un effet extraordinaire sur les petites librairies indépendantes, donc ça, d'autres pourront en parler, mais, deuxièmement, ça pourrait faire diminuer la lecture, diminuer les ventes de livres. Certains disent ça.

Alors, moi, je vous pose une question simple, je comprends que vous n'avez pas de statistique, mais vous connaissez vos abonnés, lecteurs et lectrices, ils viennent chez vous, ils vous parlent de livres, etc., de votre expérience, là, est-ce que vous pensez qu'en région, en milieu éloigné en particulier, on va refuser de payer un livre quelques dollars de plus pour l'avoir absolument, et là je pense à la énième biographie de Céline Dion, par exemple, ou autre, ou est-ce qu'on va s'en priver, est-ce que... qu'est-ce qu'on va faire s'il n'y a plus possibilité d'avoir le livre à moins 30 % ?

M. Guimond (Alain) : Pas au niveau du livre neuf, moi, je ne crois pas...

Mme David : ...Céline Dion, par exemple, ou autres, ou est-ce que... Est-ce qu'on va s'en priver? Est-ce que... Qu'est-ce qu'on va faire s'il n'y a plus possibilité d'avoir le livre à moins 30 % ?

M. Guimond (Alain) : Pas au niveau du livre neuf. Moi, je ne crois pas à ça. Je ne crois pas que nos abonnés, parce qu'ils vont... parce qu'ils vont... ou parce qu'ils vont payer un 3 \$ ou 4 \$, 5 supplémentaire, vont se priver du

cinq, six heures de plaisir ou de loisir qu'ils vont avoir dans un livre.

Par contre, ça va peut-être... Quand le livre est à 50 % de rabais, au bout d'un certain temps, peut-être un livre qu'il n'aurait pas acheté, il va l'acheter, finalement, parce qu'il le voit, lorsqu'il le voit en spécial. Mais, s'il a envie d'un...

Parce que, généralement, lorsqu'on parle d'un best-seller, bien, ils vont vouloir le lire. Ça, ils vont vouloir se le procurer ou ils vont aller voir leur bibliothèque pour pouvoir le lire. Autrement, ils vont peut-être attendre un an, deux ans, trois ans, puis, à un moment donné, ils vont le voir en spécial, ils vont dire : Ah! J'ai entendu parler de ce livre-là, puis ils vont l'amener. Parce qu'il est en spécial, peut-être c'est un incitatif.

Mme David : Merci.

La Présidente (Mme Vien) : Merci. Alors, M. Guimond et Mme Thivierge, merci de votre passage. Merci de vos réflexions. Bon retour.